

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 30 septembre 2025 / N° 67

Présidente : Mme Gabrielle Maître-Brusatin, présidente du Conseil général

Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire

Lieu : Centre communal de Vicques, salle au 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

La présidente, Mme Gabrielle Maître-Brusatin, ouvre la séance à 19h30. Elle salue formellement les membres du Conseil général et du Conseil communal, plus particulièrement M. Tobias Schaller qui participe à sa première séance en tant que conseiller communal, la secrétaire, les représentants de la presse, le public. Mme Elisabeth Dennert, conseillère communale est excusée.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°32 du jeudi 18 septembre 2025 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

Sont présents : Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Martin Clerc, Michel Darbellay, Gabriel Friche, Eric Lachat, Gabrielle Maître-Brusatin, Léna Joliat, Alain Munier, Nicolas Ruchti, Maël Ruffieux, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard, Catherine Wolff.

Excusés : Clovis Chételat, Martial Chételat, Nicolas Dupré, Laura Frund, Fabrice Lachat, Joseph Zmoos,

17 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte ;

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 juin 2025 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Traitement du postulat de M. Gabriel Friche « Permettre le recyclage du plastique, pourquoi pas ? » ;
5. Traitement du postulat de M. Gabriel Friche « Le Tritout mobile, une idée qui germe depuis 20 ans » ;
6. Traitement du postulat de M. Gabriel Friche « Un Ecopoint à Vicques comme dans les autres villages de la Commune » ;

7. Développement de l'interpellation de M. Patrick Cerf « Donnons de l'élan aux itinéraires cyclables » ;
8. Adapter les prix de vente minimaux des immeubles communaux Grand Clos 35c à Vermes et Les Oeuches 6 à Corban ;
9. Prendre connaissance et ratifier le règlement relatif à l'utilisation du financement spécial communal à vocation énergétique ;
10. Voter une dépense supplémentaire de 150'000 frs pour les travaux de remise en état des berges à Corban et à Vermes suite aux intempéries ;
11. Nommer un membre à la Commission bourgeoise de Montsevelier ;
12. Nommer un membre à la Commission de l'école primaire Vermes-Vicques ;
13. Nommer deux membres à la Commission de l'action sociale ;
14. Communications.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 juin 2025

Le procès-verbal de la séance a été envoyé par courriel et est également disponible sur le site internet de la Commune.

Il n'appelle aucune modification, **le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 est accepté à l'unanimité** et son auteure remerciée.

3. Questions orales et interventions

3.1 Cybersécurité, protection et formation

M. Damien Voisard s'avance à la tribune :

« Selon une enquête publiée le 19 juin 2025 par ICTjournal, menée conjointement par Myni Gmeind et l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS), de nombreuses communes suisses, et notamment les plus petites rencontrent des difficultés majeures en matière de cybersécurité.

Cette étude met en évidence :

- Un manque généralisé de ressources internes et de compétences spécialisées
- Une exposition accrue aux risques numériques (phishing, rançongiciels, fuites de données)
- Une faible préparation en cas d'incident informatique ou de crise cyber

Dans ce contexte, et depuis l'entrée en vigueur le 1er avril 2025 de la nouvelle législation fédérale, les communes doivent signaler toute cyberattaque touchant leurs infrastructures critiques dans un délai de 24 heures, sans sanction durant la phase pilote.

Selon l'étude, en Suisse romande, une commune sur deux déclare ne pas tenir d'inventaires complets de leurs systèmes informatiques, et ne met pas en œuvre des mesures préventives.

Pourtant, le comportement vigilant des collaborateurs constitue un pilier central de la cybersécurité et ceux qui savent ce qu'ils possèdent peuvent le protéger.

Une cyberattaque ne prévient pas. Elle peut paralyser les services publics, compromettre les données personnelles des citoyens, et nuire à la confiance envers nos institutions. Sommes-nous prêts à faire face à ce risque invisible mais bien réel ? Des audits de sécurité peuvent être réalisés à moindre coût.

Au vu des résultats de cette étude, est-ce que le conseil communal peut répondre aux 3 questions suivantes ?

- 1) Est-ce que l'infrastructure informatique de la Commune est protégée contre des cyberattaques ?
- 2) Les employés communaux sont-ils suffisamment formés pour détecter une menace (formations de sensibilisation en cybersécurité) ?
- 3) Est-ce que la Commune dispose d'un plan d'urgence en cas d'attaque informatique ?

D'avance je remercie le Conseil Communal pour ses réponses. »

M. le Maire remercie **M. Damien Voisard** pour ses questions auxquelles il répond ceci :

1) Est-ce que l'infrastructure informatique de la commune est protégée contre des cyberattaques ?

« Oui, en ce sens que tout le parc informatique est géré par AZ Informatique Sàrl (plus de serveur interne).

La Commune dispose de postes de travail virtualisés. L'accès de la Commune au datacenter se fait de manière sécurisée. Tous les serveurs ainsi que les éléments de sécurité (firewall, antivirus, antispymware) disposent d'un contrat de maintenance leur assurant la mise à jour. Les analyses de sécurité et les mises à jour sont planifiées et exécutées régulièrement.

Malgré tous les moyens mis en œuvre, il y a lieu de former continuellement le personnel pour éviter les erreurs humaines. Ainsi, il est d'ores et déjà prévu d'améliorer les connaissances des employés d'ici la fin de l'année en leur donnant un guide des bons comportements relatif à la sécurité des données.

2) Les employés communaux sont-ils suffisamment formés pour détecter une menace (formations de sensibilisation en cybersécurité) ?

Chaque employé participe obligatoirement à des formations sur la cybersécurité. 2 formations ont déjà été effectuées en 2023 et 2025. Il est prévu de renouveler ces formations tous les 2 à 3 ans. On peut notamment citer une formation en ligne proposée par la Confédération spécialement conçue pour les entités publiques.

3) Est-ce que la commune dispose d'un plan d'urgence en cas d'attaque informatique ?

Oui, en ce sens que l'on doit faire appel aux professionnels qui nous hébergent, soit AZ Informatique Sàrl. Cette mention est faite dans le guide qui sera donné aux employés d'ici la fin de l'année. »

M. Damien Voisard est satisfait.

3.2 Une meilleure sécurité pour nos passages piétons

Par **Mme Léna Joliat** :

« Chers collègues, chers membres du Conseil communal,
Des habitants de notre Commune m'ont interpellée à ce sujet, et je l'ai également observé : Certains passages piétons laissent à désirer en ce qui concerne la sécurité.
Je prends comme exemple le passage piétons à Vicques qui se trouve au carrefour direction Courrendlin : Des voitures arrivent par trois côtés. En bifurquant, les personnes sur le passage piétons sont vues au dernier moment. Au printemps, un chien tenu en laisse s'est fait renverser à ce passage.
Quelle est la réponse du Conseil communal face à cette problématique ? »

Pour la réponse, **M. Claude-Alain Chapatte** s'avance à la tribune :

« Tout d'abord, je tiens à rappeler que la problématique de sécurité évoquée ce soir n'est pas liée à des éléments nouveaux. Elle s'inscrit dans une situation historique, qui n'a pas connu de changements majeurs rendant ces passages plus dangereux qu'auparavant. Ce qui a évolué c'est, d'une part le volume de circulation et, d'autre part, une sensibilité accrue de la société en matière de sécurité, où le besoin de tendre vers un risque zéro se fait de plus en plus entendre. Les remarques des citoyens s'inscrivent dans ce contexte.

Cela étant dit, le Conseil communal connaît bien cette problématique et lui apporte le plus grand soin depuis de nombreuses années. Je concentrerai ma réponse sur Vicques, car pour les trois autres villages de notre commune, aucun problème particulier n'a été porté à notre connaissance concernant les passages piétons.

À Vicques, la situation peut être présentée en quatre secteurs :

1. De Courchapoix au pont sur la Scheulte : la route a été entièrement refaite. Dans ce cadre, nous avons fait appel à des bureaux spécialisés afin d'optimiser l'emplacement des passages piétons et améliorer également la sécurité et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de l'arrêt de bus « Recolaine ».

2. Du pont jusqu'à la croisée de Courrendlin : selon nos dernières informations, le Canton prévoit une réfection complète de ce tronçon pour 2027–2028. La Commune profitera naturellement de cette occasion pour revoir les passages piétons. Toutefois, il ne serait pas judicieux d'entreprendre dès maintenant des travaux qui seraient rapidement remis en cause par cette future réfection en profondeur.

3. De la croisée de Courrendlin en direction de Courrendlin : un passage piéton a été déplacé afin de renforcer la sécurité et un nouveau passage a été créé récemment à proximité du terrain de foot, répondant ainsi à un besoin clairement identifié.

4. De la croisée de Courrendlin en direction de Delémont : le passage le plus discuté est actuellement à l'étude par la commission des transports publics, dans le cadre des travaux prévus pour la réfection de l'arrêt de bus dit du « bas du village ». Des solutions seront proposées afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap.

En résumé, je remercie Léna pour sa question qui nous donne l'occasion de rappeler à nos concitoyens l'état de la situation et les démarches en cours. Le Conseil communal reste attentif et engagé afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos passages piétons, tout en tenant compte des calendriers de travaux cantonaux pour agir de manière cohérente et durable. »

Mme Léna Joliat est satisfaite.

4. Traitement du postulat de M. Gabriel Friche « Permettre le recyclage du plastique, pourquoi pas ? »

M. Gabriel Friche s'avance à la tribune et se permet quelques considérations :

« Nous devons ce soir nous prononcer sur la recevabilité des trois postulats que j'ai déposés lors de la dernière séance. Or, et à ma grande surprise, ils sont déjà en grande partie réalisés puisque le Conseil communal a déjà fait les études de faisabilité.

En me basant sur le règlement du Conseil Général, à l'article 31 al. 3, le postulat doit être motivé oralement par son auteur. Le Conseil Communal prend alors position, c'est-à-dire lors de la séance.

Mais la coutume veut, comme au niveau cantonal, que l'on connaisse le préavis du Conseil Communal. Cela ne veut pas dire qu'une argumentation détaillée et des études doivent déjà avoir été réalisées.

Mais alors comment poursuivre la procédure démocratique ? Je me pose les questions suivantes :

- Le Conseil Général doit-il encore se prononcer sur la recevabilité de ces postulats ? Pour dire simplement, est-ce que le Conseil Général est d'accord que le Conseil Communal fasse des études et rédige un rapport ?
- Comment le Conseil Général peut-il se prononcer sur une demande dont il possède déjà la réponse ?
- Faut-il modifier le règlement du Conseil Général et revoir la définition même du postulat ?

Comme réponse à ces questions, je dirais tout d'abord merci au Conseil Communal d'avoir réalisé des études alors que nous ne lui en avons pas soumis officiellement la demande.

Je demanderais à l'avenir au Conseil Communal de ne pas anticiper le travail que l'on ne va peut-être pas leur demander.

Et pour conclure, je vais essayer malgré tout de défendre mes postulats et vous demander de voter sur leur recevabilité.

Merci pour votre écoute sur ces quelques considérations. »

M. Gabriel Friche poursuit :

« Comme déjà dit en préambule aux développements de mes trois postulats, nous devons ce soir nous prononcer sur la recevabilité de ce postulat, même s'il est déjà en grande partie réalisé.

Suite à la lecture du préavis du Conseil Communal, permettez-moi de préciser ma demande :

Comme une entreprise de recyclage du plastique est en train de s'implanter en Suisse romande et que l'entreprise RecyPac a mis en place une filière de récolte des sacs taxés, je me demandais si la commune de Val Terbi pourrait mettre en place dans les commerces locaux la vente des sacs Recybag et de permettre à cette entreprise de déposer une benne au Tritout afin que les citoyens puissent y déposer leurs sacs.

Certes selon le préavis du Conseil Communal, nous sommes déjà exemplaires en termes de recyclage du plastique puisque les flaconnages sont recyclables en grande partie. Merci aux autorités d'avoir entrepris cette démarche.

Mais en termes de volume, ce sont les autres plastiques qui remplissent nos poubelles.

C'est cette raison qui a motivé ma demande. C'est-à-dire donner aux citoyens de la Commune la possibilité de mettre tous leurs déchets plastiques, dans un autre sac que la poubelle et leur permettre de déposer ces sacs dans une benne appropriée au Tritout.

Je remercie donc le Conseil Communal de reconsidérer ma simple demande et de nous fournir un rapport à ce sujet.

Et je vous remercie, chères et chers collègues de soutenir ce postulat. En cas de refus, je me contenterai largement du préavis du Conseil Communal et le remercie pour ces démarches déjà entreprises.

Mme la Présidente invite **M. Michel Arnoux** à délivrer la réponse du Conseil communal :

CONSTAT DE BASE

Le plastique, constitué avec le carton, en termes de volume, l'essentiel des déchets ménagers. Mais si le carton est un déchet relativement homogène, c'est tout le contraire du plastique, ou plus exactement des plastiques. C'est cette diversité qui explique en grande partie les difficultés de valorisation.

HISTORIQUE

Dès sa mise en service et pendant plusieurs années, le Tritout a pris en charge les déchets plastiques. Une benne était prévue à cet effet et le volume total suivait le même chemin que les sacs taxés et partait donc à l'incinération, sans autre forme de valorisation que la production de chaleur. Fort de cette expérience peu concluante, il a été décidé de ne plus traiter les plastiques au Tritout, les administrés n'ayant dès lors pas d'autre solution que de mettre ces plastiques dans des sacs taxés.

SITUATION ACTUELLE

A l'image des œufs dans un panier, il ne faut pas mettre tous ses plastiques dans un même sac. Car si la collecte globale du plastique a bien été supprimée, il subsiste au Tritout ce qu'on appelle désormais le "flaconnage", néologisme qui recouvre la récupération des bouteilles, bidons, flacons plastiques ménagers et cosmétiques. A considérer le remplissage de la benne du flaconnage, force est de constater l'utilité de cette dernière, ce que confirment par ailleurs les chiffres : En 2024, la Commune a récolté 5'960 kg de matières plastiques (flaconnage), soit près de 6 tonnes de plastique destinées à la valorisation, ce qui représente 1,875 kg par habitant.

Est-ce beaucoup ? Est-ce peu ? Les autres font-ils mieux que nous ?

D'après les données recueillies auprès de Recypac et LEO, les communes qui pratiquent le recyclage du plastique collectent en moyenne environ 2 kg de matières plastiques par habitant et par année. La Commune de Val Terbi se situe donc pleinement dans cette dynamique et peut être fière de sa contribution en matière de recyclage du plastique. En mettant la main dans le sac, (statistiquement parlant), on trouve en moyenne :

- 40 % de flaconnage, avec un taux de revalorisation important de 80 %
- 15 % de briques genre Tetrapak dont 60% sont valorisables
- 45 % d'autres plastiques (films, barquette), dont une portion infime peut être revalorisée, l'essentiel étant alors incinéré.

Si bien qu'en faisant le choix judicieux du flaconnage, la Commune de Val Terbi collecte les déchets plastiques à haut potentiel de valorisation.

EVOLUTION

Pour aller plus loin, c'est le souhait du postulat, il s'agirait d'offrir aux administrés une possibilité de recyclage élargie des plastiques en nouant des partenariats avec des prestataires privés (Recypac ou LEO).

Les Autorités fédérales se sont saisies de cette problématique et le Conseil fédéral vient de mettre en consultation une nouvelle ordonnance sur les emballages (OEm).

Le principal changement lié à cette nouvelle ordonnance concerne la mise en place d'une collecte séparée des déchets plastiques ménagers et des briques à boisson en vue de leur recyclage. Ces déchets sortiront du monopole communal d'élimination des déchets urbains : les communes ne seront donc plus responsables de leur collecte ni de leur financement. Ces tâches incomberont désormais aux commerces, par le biais d'une obligation subsidiaire de reprise, comme c'est le cas actuellement pour la collecte des bouteilles en PET.

Concrètement, la collecte se fera à l'aide de sacs payants que les consommateurs achèteront dans les commerces, rempliront avec leurs plastiques et briques à boisson, puis rapporteront dans des points de collecte mis en place par les commerces. Le financement de la collecte et du recyclage reposera principalement sur le prix de vente des sacs de collecte (principe du sac taxé).

Si les objectifs en matière de recyclage fixés dans l'ordonnance ne sont pas atteints, une contribution anticipée de recyclage (CAR) ou une taxe d'élimination anticipée (TEA) devra être instaurée. Pour rappel, une CAR est notamment en vigueur pour financer l'élimination des appareils électriques et électroniques, alors qu'une TEA est en vigueur pour l'élimination des bouteilles en verre.

L'émission ABE du 16 septembre 2025 s'est penchée sur la problématique du traitement des plastiques alimentaires. On y apprend à titre d'exemple que la société EMMI met sur le marché à peu près 10 tonnes de plastiques par an. Si cette société devait recycler cette quantité elle-même, ça lui coûterait +- 3 millions de francs par an. Alors elle préfère sous-traiter ce travail en versant une participation annuelle de 20'000 frs à la société Recypac.

Ces systèmes de responsabilité élargie des producteurs ont l'avantage d'inciter au tri et de responsabiliser les producteurs face à leurs pratiques d'emballage.

Ce nouveau système de collecte n'impose aucune charge supplémentaire aux communes, puisqu'elles ne seront impliquées ni dans la collecte ni dans son financement.

L'entrée en vigueur se fera en deux étapes. Dès le 1er janvier 2027, les commerces pourront déjà collecter, sur une base volontaire, les plastiques ménagers et briques à boisson, sans devoir obtenir de concession communale. Ensuite, à partir du 1er janvier 2028, cette reprise deviendra obligatoire dans tous les commerces vendant des briques à boisson ou des produits emballés dans du plastique. Jusqu'à fin 2026, l'élimination des plastiques ménagers restera donc sous la responsabilité communale et leur collecte par des tiers nécessitera l'obtention d'une concession. Par conséquent, l'année 2027 sera une année de transition durant laquelle il n'y aura plus de monopole communal, mais pas encore d'obligation de reprise pour les commerces.

CONSEQUENCE

La Commission cantonale en charge de ces questions recommande pour l'heure aux communes de ne pas s'engager avec un prestataire de collecte en attendant l'entrée en vigueur du cadre légal décrit ci-dessus. Cela permet d'éviter des efforts considérables, alors qu'une solution de recyclage existe déjà pour les citoyens avec la reprise des flacons.

CONCLUSION

La situation concernant le recyclage des plastiques ménagers est en pleine phase d'évolution. Le nouveau cadre légal favorisera sans nul doute une réduction à la source de la consommation de plastique. Aussi, dans cette attente, **le Conseil communal recommande de refuser le postulat.**

Les débats sont ouverts. Certains sont d'avis qu'il serait inopportun de refuser un postulat qui a déjà été élaboré, d'autres considèrent plutôt qu'il ne fait pas sens d'accepter ce postulat, dont les réponses ont déjà été données par le Conseil communal.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

Décision :

A main levée, le Conseil général **refuse le postulat « Permettre le recyclage du plastique, pourquoi pas ? »** par 10 NON, 2 OUI et 5 abstentions.

5. Traitement du postulat de M. Gabriel Friche « Le Tritout mobile, une idée qui germe depuis 20 ans »

Motivation à la tribune par **M. Gabriel Friche** :

« Mme la Présidente, chers membres du Conseil Communal, chères et chers collègues,
Comme déjà dit en préambule aux développements de mes trois postulats, nous devrions ce soir nous prononcer sur la recevabilité de ce postulat, alors qu'il est déjà en cours de réalisation, **je retire donc ma demande.** »

Je profite de cette tribune pour remercier les autorités dans la prise en compte de la LHand. Je suivrai attentivement ce dossier et ne manquerai pas de faire part de mon avis.

Je rappelle aussi au Conseil Communal qu'en tant que personne en situation de handicap et au bénéfice d'une formation liée à l'accessibilité dans l'espace public et pour les bâtiments, je me tiens volontiers à disposition pour vous aider à rendre notre belle commune inclusive.

Merci pour votre attention. »

6. Traitement du postulat de M. Gabriel Friche « Un Ecopoint à Vicques comme dans les autres villages de la Commune »

Motivation par **M. Gabriel Friche** :

« Mme la présidente, chers membres du Conseil Communal, chères et chers collègues,
Comme déjà dit en préambule aux développements de mes trois postulats, nous devons ce soir nous prononcer sur la recevabilité de ce postulat, même s'il est déjà en grande partie réalisé.
Concernant ma demande de créer un écopoint à Vicques, il y a pour moi deux manières d'aborder le sujet :

La première est de se dire que le motionnaire veut un écopoint à Vicques comme dans les autres villages de la Commune avec la même gestion, par le SEOD moyennant des frais et ce qui créerait une concurrence avec le Tritout.

La deuxième est de se dire, et c'est à cela que je pensais, que les déchets de base que récolte le Tritout pourraient aussi être récoltés par celui-ci en dehors des heures d'ouverture moyennant quelques aménagements. Par exemple, la benne à verres possédant deux cotés pourrait être placée à cheval entre l'intérieur et l'extérieur du périmètre du Tritout. Il pourrait en être de même pour les autres déchets de base.

Je suis conscient que cela générera des coûts d'investissements, une modification de l'organisation du travail du personnel de Caritas, peut-être quelques coûts d'exploitation supplémentaires, mais cela donnera aux habitants de Vicques la possibilité d'être plus libres dans la gestion de leurs déchets de base. Je rappelle ici que cette demande ne vient pas de moi personnellement mais des citoyens de Vicques qui se sentent un peu discriminés et qui finalement ne se gênent pas, et ils en ont le droit, de promener leur bouteilles ou cartons jusqu'à Corban, Montsevelier ou Vermes.

Je remercie donc le Conseil Communal d'étudier encore une fois la question dans le sens de mes simples propositions de réaménagement du Tritout et m'excuse de n'avoir pas été suffisamment clair dans ma demande.

Mais surtout merci à vous chères et chers collègues de soutenir ce postulat. Cela nous permettra d'y voir plus clair et pourquoi pas de trouver des solutions ou alors de clore définitivement ce sujet, c'est promis. Merci pour votre attention ».

Le préavis du Conseil communal par **M. Michel Arnoux** :

Réuni en séance ordinaire le 23 mars 2023 (PV n° 57), le Conseil général s'était déjà penché sur cette problématique à l'occasion d'une question orale. Il avait notamment été relevé que :

- Le Conseil communal avait pris soin d'évaluer soigneusement en collaboration avec le SEOD les possibilités de localisation des éco-points à Vicques.
- La localisation de ces éco-points est restrictive : ils doivent être installés en zone d'utilité publique conformément au plan d'aménagement local (PAL).

En clair, à Vicques, l'implantation n'est autorisée qu'aux endroits suivants :

- Secteur école primaire du village/halle de gymnastique ;
- Secteur école secondaire ;
- Centre communal/crèche ;
- Cimetière ;
- Résidence les Pins.

Le Tritout et ses abords se situent en zone d'activités. Installer un éco-point dans cette zone comme le demande le postulat n'est donc pas réalisable.

À supposer que cela puisse l'être, l'installation d'un éco-point supplémentaire à Vicques représenterait une charge annuelle de fonctionnement de 8'600 frs (pour 1'900 habitants), sans compter le surcroît de travail et de coût lié à la surveillance/remise en état du site en raison du risque d'incivilités. En effet, les essais réalisés par le SEOD dans les communes pilotes ont clairement mis en évidence ces aspects négatifs.

De plus, il convient de rappeler que les déchets déposés dans un éco-point deviendront la propriété du SEOD, ce qui réduit d'autant le volume valorisable au Tritout et nuit à son rendement, une conséquence qui n'est pas souhaitable car elle pourrait entraîner une augmentation de la taxe de base sur les déchets et/ou une réévaluation des horaires du Tritout.

On peut encore relever que les déchets pouvant être déposés dans les éco-points peuvent être stockés temporairement à domicile, sans inconvénient majeur pour le citoyen.

Pour mémoire, le projet éco-points pour la Commune de Val Terbi est défini comme suit :

- 3 points de collecte localisés à Montsevelier, Corban et Vermes équipés de conteneurs aériens par le SEOD, aux endroits de collecte actuels ;
- 5 conteneurs par éco-point pour papier/carton - alu/fer blanc – verre vert – verre blanc – verre brun ;
- Coût : 4.50 frs par habitant et par an, soit 6'100 frs (1'350 hab.) ;
- Aménagements de base à réaliser et à financer par la Commune (18'000 frs porté au budget d'investissement) ;
- Maintien de la déchèterie communale sans changement.

CONCLUSION

Vous l'aurez compris, l'installation d'un éco-point à proximité immédiate du Tritout n'est pas réalisable.

Le Conseil communal recommande donc de refuser le postulat.

La discussion est ouverte et plusieurs interventions vont dans le même sens. **M. Michel Arnoux** rappelle que dès lors qu'une benne est installée, il s'agit d'un éco-point, lequel ne peut être implanté qu'à l'intérieur d'une zone d'utilité publique. Or, ces zones sont peu nombreuses sur le territoire de Vicques. Le Conseil communal a déjà examiné cette question en détail.

M. Gabriel Friche formule le souhait de **retirer son postulat**.

7. Développement de l'interpellation de M. Patrick Cerf « Donnons de l'élan aux itinéraires cyclables »

Développement par **M. Patrick Cerf** :

IL ne fait aucun doute que le Val Terbi est une région très prisée des cyclistes. Les vététistes, bien sûr, ont à disposition un terrain de jeu intéressant ainsi que les cyclistes sur route qui empruntent les parcours pour le moins exigeants du col de la Scheulte, respectivement du Passwang et du Bächle. L'expansion

spectaculaire des vélos électriques constitue un nouveau marqueur qu'il s'agit bien évidemment de prendre en compte. Reste que la pratique de la petite reine dans notre vallée se heurte à des réalités de terrain décourageantes, non seulement pour les cyclistes aguerris, mais aussi et surtout pour les familles et les utilisateurs « du quotidien ». Absence de sécurisation, revêtement parfois chaotique, défaut de signalisation et, surtout, manque de coordination entre les communes elles-mêmes mais aussi entre le canton et les communes.

La pratique du vélo dans notre région résume nos réalités institutionnelles : « on fait avec ce qu'on a ». Et c'est bien là que le bât blesse. Car en effet, il est tout à fait possible d'améliorer la situation dans le terrain, rapidement et à moindre coût. Mais pour cela, il faut une réelle volonté politique et s'entendre sur une vision commune, notamment avec les autorités de Mervelier et Courchapoix, ainsi qu'avec le canton.

Renseignement pris auprès du Service jurassien des infrastructures (SIN), l'absence de cohérence en matière d'itinéraires cyclables dans le Val Terbi pourrait être corrigée. Cela d'autant plus que les pistes cyclables existantes Courroux - Vicques et Courrendlin - Vicques (accès ouest) et Vicques (accès est) - Courchapoix constituent une base de travail solide.

A cela s'ajoute un tronçon non officiel qui relie Courchapoix (Le Cornât) et Corban (Sur la Rive), via le lieu-dit La Gravière. Cet itinéraire, très connu et très prisé des habitants du Haut Val Terbi, devrait impérativement être indiqué et bénéficier d'un marquage.

Les tronçons entre le Pont de Cran et Vermes ainsi que Courchapoix-Montsevelier-Mervelier, sont déjà connus pour être des itinéraires dits « de loisirs ». Ils ne doivent toutefois pas échapper à une véritable analyse.

Cet inventaire rapide permet de confirmer qu'il manque finalement assez peu pour permettre un maillage cohérent depuis l'est Delémontain.

En plus des éléments cités plus haut, il existe encore des points de vigilance (liste non exhaustive) et imagée à l'aide d'une carte sur grand écran :

- Le tronçon entre Corban et Mervelier. Les marcheurs et les vététistes savent mieux que personne que des itinéraires existent. De notre point de vue, ceci doit être négocié dans le cadre du projet de remaniement parcellaire en cours à Mervelier.
- La sécurisation et la signalisation de la traversée de Vicques, d'est en ouest. Un projet de marquage de bande cyclable existe. Il est temps d'accélérer les choses.
- La sécurisation de l'embranchement de la piste cyclable Courchapoix-Vicques dans le secteur du Boutchu à Recolaine (en cours de réalisation par le canton).
- La sécurisation et la signalisation de la traversée de Courchapoix, d'est en ouest. Un marquage pourrait être réalisé rapidement et à moindre coût.
- La sécurisation et la signalisation de la traversée de Corban, en fonction de la jonction qui pourrait voir le jour en direction de Mervelier. La sécurisation et la signalisation de la traversée de Mervelier.
- La sécurisation et la signalisation de la traversée de Montsevelier (le marquage dans le secteur du croisement route principale et place du 23-Juin est indispensable).
- Le village de Vermes, au cœur d'un véritable réseau cyclable « parallèle », devrait faire l'objet d'une étude spécifique.

On le constate, les points de vigilance précités sont tout à fait gérables en regard de l'état des finances des collectivités publiques. En effet, « itinéraire cyclable » ne signifie pas forcément « piste cyclable ». Il est donc l'heure de se retrousser les manches. De notre point de vue, il appartient à la Commune de prendre la tête du peloton et de mener proactivement les démarches avec les autorités des communes voisines et le canton pour boucler la boucle d'un véritable itinéraire cyclable dans le Val Terbi.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est prié de nous donner les renseignements suivants :

Le Conseil communal partage-t-il les observations relevées et les conclusions de la présente intervention ?

Le manque de cohérence des itinéraires cyclables dans le Val Terbi a-t-il été récemment thématiqué avec les autorités voisines, respectivement le SIN ?

Le Conseil communal est-il prêt à initier une réunion, un groupe de travail, un rapport ou tout autre élément permettant une action coordonnée, rapide et concrète entre les communes concernées et les services de l'Etat ? »

La réponse du Conseil communal est délivrée par **M. le Maire** :

« Les préoccupations exprimées — absence de sécurisation, revêtements dégradés, défaut de signalisation, manque de coordination entre les acteurs — rejoignent des problématiques identifiées dans le Plan sectoriel cantonal des itinéraires cyclables (PSIC). Celui-ci constitue la référence en matière de planification et de priorisation des aménagements cyclables dans le Jura ; il décrit également les mesures d'amélioration prévues (sécurisation de tronçons, traitement de points noirs, réalisation de tronçons manquants, etc.).

Ainsi, la compétence en matière de réalisation, d'entretien et de balisage de ces itinéraires incombe au Canton et plus spécifiquement au Service cantonal des infrastructures où un nouveau responsable des pistes cyclables est récemment entré en fonction au sein de ce service.

Chaque tronçon inscrit au PSIC a été évalué selon des critères précis tels que son utilité et son potentiel (fréquentation, desserte d'une zone à forte densité d'emplois ou d'habitants, attractivité), sa faisabilité technique ou foncière, ainsi que son coût estimatif. Lors de l'élaboration du PSIC de 2017, les communes n'ont volontairement pas été consultées par le Canton dans un premier temps, afin de « *garder une vision d'ensemble et désintéressée et d'éviter le risque d'une liste au Père Noël* ». Les communes sont toutefois associées dès qu'une mesure les concernant doit être affinée et mise en œuvre.

Le réseau cyclable cantonal est aussi répertorié sur le géoportail du Canton, avec une distinction entre itinéraires vélo et VTT et des niveaux de difficulté affichés. La Commune, en sa qualité de membre de l'Agglomération, a collaboré à l'inscription des itinéraires cyclables locaux. Par ailleurs, un état des lieux du balisage est actuellement mené sur l'ensemble du territoire cantonal, ce qui permettra de dresser une image précise de la situation et d'identifier les ajustements nécessaires.

Ceci mentionné, il convient enfin de préciser que les tronçons pour lesquels des points de vigilance ont été relevés dans l'interpellation se situent presque exclusivement sur des routes cantonales. À ce titre, la compétence de les examiner relève du Canton du Jura.

On peut encore mentionner que la réalisation de pistes ou de bandes cyclables le long des routes cantonales est soumise à des gabarits routiers minimaux, distincts selon qu'il s'agit d'une piste unidirectionnelle, bidirectionnelle, ou d'une bande cyclable en localité ou hors localité. S'agissant du balisage, le Canton en assure la coordination afin de garantir une uniformité cantonale. Il avait en outre choisi de ne pas baliser systématiquement les itinéraires dits « complémentaires », afin d'éviter une multiplication de panneaux et des coûts supplémentaires, le balisage en faveur de la mobilité douce (vélo, VTT, piétons, sentiers thématiques, etc.) étant déjà très conséquent.

Enfin, il est à relever que le PSCI de 2017 doit être révisé d'ici 2027-2028. Les observations formulées dans l'interpellation pourront être transmises au Canton afin d'être prises en compte dans le cadre de cette révision.

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES :

Le Conseil communal partage-t-il les observations relevées et les conclusions de l'intervention ?

Le Conseil communal partage les préoccupations quant à la nécessité d'un réseau cyclable sûr, continu et attractif. Toutefois, la compétence en matière de réalisation, d'entretien et de balisage des itinéraires incombe au Canton du Jura.

Le manque de cohérence des itinéraires a-t-il été récemment thématiqué avec les communes voisines ou avec le Service cantonal des infrastructures ?

Ces thématiques sont traitées dans le cadre du PSIC et des mesures du Projet d'Agglomération. La Commune collabore dans ce contexte avec les autorités cantonales lorsqu'un projet concret la concerne. C'est le cas pour l'embranchement de la piste cyclable Courchapoix-Vicques dans le secteur du Boutchu où des travaux sont en cours.

Les observations exprimées pourront être relayées auprès du nouveau responsable cantonal des pistes cyclables.

Le Conseil communal est-il prêt à initier une réunion, un groupe de travail ou un rapport intercommunal avec le Canton ?

Le Conseil communal n'entend pas initier une telle démarche, ce rôle relevant du Canton en sa qualité d'autorité responsable du PSIC et garant d'une coordination à l'échelle cantonale. En revanche, la Commune est disposée à relayer les observations exprimées auprès du Canton, notamment dans la perspective de la révision du PSIC prévue pour 2027-2028, et à participer activement aux concertations lorsque des mesures concrètes concernant son territoire seront étudiées.

M. Patrick Cerf demande l'ouverture de la discussion. Comme au moins 6 personnes y sont favorables, **Mme la Présidente** ouvre le débat.

Selon **M. Patrick Cerf**, il semble que la Commune et le Canton se renvoient la responsabilité du dossier. Le cœur des discussions concerne l'itinéraire Courchapoix–Corban. Il rappelle que sa demande porte uniquement sur les itinéraires cyclables, et non sur la création de pistes cyclables.

M. le Maire reconnaît que lui et ses collègues n'avaient pas mesuré à quel point cet itinéraire était fréquenté. Il indique vouloir en discuter avec le Conseil communal et se rapprocher également de la commune de Mervelier, actuellement en plein remaniement parcellaire, afin d'envisager une approche globale.

M. Patrick Cerf est satisfait.

8. Adapter les prix de vente minimaux des immeubles communaux Grand Clos 35c à Vermes et Les Oeuches 6 à Corban

Pour l'entrée en matière, **M. Michel Arnoux** s'avance à la tribune.

Entrée en matière :

Lors de sa séance du 12 septembre 2023, le Conseil général a délégué au Conseil communal la compétence de vendre les immeubles communaux, à condition que le prix minimal fixé par les estimations vénales soit respecté. L'immeuble de Montsevelier a rapidement trouvé preneur, contrairement à Vermes et Corban. Pour Vermes (Grand-Clos 35C) prix de vente minimal fixé à 380'000 frs. Pour Corban (Les Oeuches 6), prix de vente minimal fixé à 540'000 frs.

Depuis plusieurs mois, l'agence Neuschwander Immobilier a entrepris la mise en vente des immeubles. Malgré plusieurs visites, la commercialisation s'avère difficile. Dès lors, deux options sont envisageables :

- Cesser la mise en vente et conserver les immeubles. Dans ce cas, il s'avère nécessaire d'engager des travaux de rénovation notamment à Corban dont un appartement est vacant.
- Abaisser le prix plancher et relancer les démarches.

Le Conseil communal penche pour la deuxième option et vous demande ce soir d'entrée en matière pour une adaptation des prix de vente minimaux.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Le Conseil communal a eu quelques propositions d'achat pour les deux bâtiments mais toujours en dessous des prix minimaux fixés. Il estime opportun d'assouplir les conditions de vente en abaissant les prix minimaux de ~ 10% et d'autoriser la vente de l'immeuble de Vermes (Grand-Clos 35C) à un prix minimal de 340'000 frs et d'autoriser la vente de l'immeuble de Corban (Les Oeuches 6) à un prix minimal de 485'000 frs.

La discussion est ouverte. Deux offres ont été faites, 350'000 frs à Vermes et 450'000 frs à Corban. Les personnes qui a montré de l'intérêt ne sont pas les mêmes pour les deux immeubles, et les offres ont été faites il y a quelques mois, nous ne sommes pas certains qu'elles prévalent toujours.

Au cours de la discussion, **M. Boris Charmillot** propose un amendement portant sur le texte de l'objet soumis au vote.

Une suspension de séance est décidée afin de permettre aux groupes d'en débattre.

Mme Gabrielle Maître-Brusatin réouvre la séance quelques minutes plus tard, et propose de mettre aux voix l'amendement.

Décision :

Par un levé de main, le Conseil général, **accepte l'amendement** par 16 voix, une abstention.

Décision :

Par un second levé de main, **le Conseil général confirme**, à l'unanimité, **la compétence du Conseil communal** pour finaliser les transactions dans la fourchette des nouvelles conditions :

- **Immeuble de Vermes, Grand-Clos 35C, prix minimal de 350'000 frs**
- **Immeuble de Corban, Les Oeuches 6, prix minimal de 450'000 frs**

9. Prendre connaissance et ratifier le règlement relatif à l'utilisation du financement spécial communal à vocation énergétique

M. Claude-Alain Chapatte, maire, gagne la tribune.

Entrée en matière :

Pour rappel, le Conseil général a adopté le 10 septembre 2024, le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, deux redevances sont prélevées aux clients en fonction du nombre de kWh soutirés au réseau et les gros consommateurs ne bénéficient plus du plafonnement de 300 frs par an et par compteur.

Une redevance pour l'utilisation du domaine public de 0.7 ct/kWh, est affectée entièrement au ménage communal.

Une redevance à vocation énergétique de 0.8 ct/kWh est dévolue au financement spécial à vocation énergétique, utilisé pour la charge financière liée à des projets et prestations publics communaux dans le domaine énergétique.

Le Conseil communal sollicite le Conseil général afin d'adopter le règlement de base, lequel constituera le fondement légal indispensable. Le Conseil communal, pour sa part, sera chargé de finaliser et de mettre en œuvre l'ordonnance précisant les conditions et modalités d'octroi des subventions.

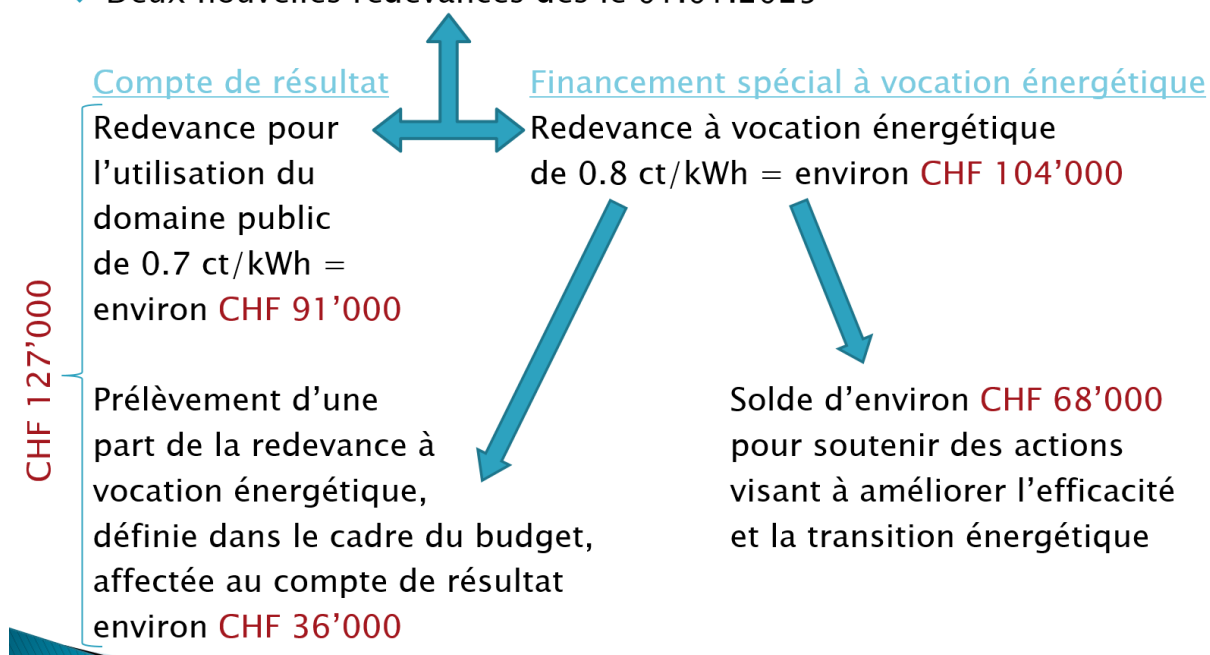
L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

A l'aide d'une projection sur grand écran, M. le Maire explique les rentrées prévues et leur attribution.

❖ Ancienne redevance de 1,5 ct/kWh = environ **CHF 127'000**

❖ Deux nouvelles redevances dès le 01.01.2025



Afin de pouvoir utiliser les fonds du financement spécial, la Commune doit se doter d'un règlement. Le Conseil communal à l'intention d'utiliser le fonds constitué en 2025 pour financer des mesures visant l'efficacité ou favorisant la transition énergétique. Les subventions allouées ne pourront dépasser le montant à disposition dans le fonds spécial.

Ce nouveau règlement a pour but notamment de :

- Soutenir des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables ;
- Sensibiliser la population par des campagnes appropriées ;

- Financer des mandats spécifiquement liés à la mise en œuvre de la politique énergétique (dont le programme « Cité de l'énergie ») ;
- Financer les projets visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment pour les immeubles existants ou nouveaux ;
- Financer la gestion et l'optimisation de l'éclairage public ;
- Favoriser la mobilité douce ;
- Toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables ;
- Assainissement énergétique de bâtiments dont la commune est propriétaire.

La nouvelle commission énergétique composée de MM. Jean-Luc Charmillot, Damien Kolzer, Pierre Lovis, Damien Voisard, Claude-Alain Chapatte et de Mme Valérie Fuhrmann a été chargée de préparer une ordonnance qui traite des conditions d'obtention de subvention et détaille les différentes actions proposées. Les critères pour l'établissement de l'ordonnances étaient entre autres : la simplicité, l'efficacité et laisser une place importante aux entreprises, grands consommateurs qui sont les principaux contributeurs du fonds.

Il est prévu aussi une marge de manœuvre au Conseil communal afin de permettre le soutien à des projets ayant un fort impact écologique.

Une information à la population est prévue le 19 novembre prochain sur le thème « chauffer renouvelable ».

Si le règlement est accepté, il pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Le règlement, l'ordonnance ainsi que le formulaire de demande de subvention seront disponibles en ligne. Des informations précises seront publiées dans le Val Terbi info de décembre.

Voici quelques types d'actions proposées :

Rempl. d'un appareil électroménager	Aide ponctuelle pour l'acquisition d'un réfrigérateur, d'un congélateur neuf de classe énergétique D au minimum et d'un prix de 600 frs minimum	200 frs par appareil remplacé
CECB Plus	Subvention pour l'élaboration d'un CECB Plus	500 frs
Rempl. d'un chauffage à énergie fossile ou électrique	La subvention concerne les chauffages éligibles au subventions cantonales et/ou fédérales. Rempl. par un chauffage à bois-énergie ou une pompe à chaleur	Privés : 1'000 frs + 500 frs/logements Entreprises : 1'000 frs pour 100 m ² + 500 frs/m ² suppl., max. 3'000 frs.
Bornes de recharge	Ne concerne que les bornes de recharge pour les entreprises ou les bornes avec accès public.	800 frs/borne, max. 10 bornes
Remplacement d'un chauffe-eau électrique	Remplacement par un chauffe-eau thermodynamique (avec PAC intégrée)	500 frs/installation
Subventions particulières	Projets conséquents ayant un fort impact écologique	Max. 20% des rentrées annuelles de la redevance à vocation énergétique

Mme la Présidente ouvre les débats.

M. Martin Clerc salue la démarche du Conseil communal, toutefois, il imagine que le travail de gestion des demandes risque d'être considérable pour l'administration. Il est rejoint dans son point de vue par **M. Maël Ruffieux**.

M. le Maire dissipe les quelques inquiétudes liées à la charge de travail administratif. Le Conseil communal s'engage à revoir le mode de fonctionnement s'il s'avère être trop compliqué. Toutefois, il est confiant.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** propose de passer au vote.

Décision :

A main levée, le Conseil général **ratifie le règlement relatif à l'utilisation du financement spécial communal à vocation énergétique** par 16 OUI et 1 abstention.

10. Voter une dépense supplémentaire de 150'000 frs pour les travaux de remise en état des berges à Corban et à Vermes suite aux intempéries

M. Claude-Alain Chapatte aborde ensuite le point suivant.

Entrée en matière :

Les fortes intempéries des 4 et 7 juin 2025 ont provoqué d'importantes inondations sur le territoire communal, en particulier à Vermes et à Corban. Les cours d'eau concernés ont subi des crues exceptionnelles, supérieures à celles de 2018.

Plusieurs interventions ont été réalisées dans l'urgence : Dégagement de voûtages et de buses obstrués, curages de ruisseaux, remises en état provisoires de certains secteurs, d'autres interventions complémentaires sont nécessaires afin de réduire durablement le risque de débordements et protéger les zones habitées et agricoles concernées. Pour cette raison, le Conseil communal demande un crédit complémentaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

M. le Maire remercie **M. Yvan Burri**, qui a suivi ces chantiers, d'être présent ce soir pour répondre aux éventuelles questions. Il s'est mis à disposition pour poursuivre le suivi de ces chantiers.

Les mesures urgentes ont été entreprises en étroite collaboration avec l'Office de l'environnement qui a donné son feu vert pour effectuer les travaux. Les limites financières du Conseil communal étant atteintes, nous vous sollicitons ce soir. Voici la situation à ce jour :

- | | |
|---|--------------------|
| • Vermes : Travaux urgents déjà entrepris : | 62'000 frs |
| • Vermes : Travaux encore nécessaires : | 45'000 frs |
| • Corban : Travaux urgents déjà entrepris : | 6'000 frs |
| • Corban : Travaux encore nécessaires : | 22'000 frs |
| • Montant total : | 135'000 frs |
| • Réserve : | 15'000 frs |

Les offres pour les travaux complémentaires ont été transmises à ENV et sauf éléments particuliers, une subvention de 45% sur l'ensemble des mesures devraient nous être octroyée.

Après avoir fait un tour de table **Mme la Présidente** propose de voter.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **accepte la dépense supplémentaire de 150'000 frs pour les travaux de remise en état des berges à Corban et Vermes** suite aux intempéries.

11. Nommer un membre à la Commission bourgeoise de Montsevelier

M. Alain Munier prend la parole pour présenter le candidat :

« J'ai le plaisir de vous présenter brièvement M. Jérémy Chételat, dont la candidature à la Commission bourgeoise de Montsevelier est proposée par le groupe Centre et sympathisants.

Précisons immédiatement que je ne parle **pas** du Jérémy Chételat de chez « lade » au Clos Leuchu, 23 ans, qui pédale et s'illustre dans les compétitions de VTT Enduro.

Je parle de Jérémy Chételat de La Creste, aussi à Montsevelier, 38 ans, marié à Maryline, géomaticien à Moutier et... bourgeois de Montsevelier. Il a des idées... mais n'est affilié à aucun parti.

Si vous ne le connaissez pas, le voici en photo. Il est effectivement plutôt randonneur que cycliste !

Jérémy est discret, serviable, compétent et efficace.

Discret... mais pas trop. On le retrouve occasionnellement sur le devant de la scène comme soliste à la chorale Val Terbi en Coeur.

Serviable... c'est une certitude ! Il accepte sans hésiter quand on le sollicite, comme délégué-remplaçant à la Banque Raiffeisen du Val-Terbi par exemple ou... comme futur membre d'une commission communale.

Compétent et efficace... il le montre notamment chaque année en tant que secrétaire du comité d'organisation de la Fête du 22 Juin à Montsevelier.

En résumé, Jérémy Chételat de la Creste est la personne idéale pour intégrer la Commission bourgeoise de Montsevelier. Je me réjouis que nous le nommions ce soir.

Après s'être assurée qu'aucun autre candidat n'était proposé pour le poste, **Mme la Présidente**, se référant à l'article 52 al. 2 du règlement, valide la nomination.

Décision :

Est élu tacitement, **M. Jérémy Chételat**, né le 17 août 1987, à la **Commission bourgeoise de Vicques**.

Mme la Présidente lui adresse ses félicitations et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

12. Nommer un membre à la Commission de l'école primaire de Vermes-Vicques

Mme Floriane Beuret prend ensuite la parole pour présenter la candidate :

« Au nom du groupe Le Centre et sympathisants j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Léna Joliat, membre du Conseil général et collègue, pour le poste au sein de la commission d'école primaire de Vicques/Vermes.

Résidant à Vicques, Léna Joliat vit en couple et est maman de deux filles dont l'aînée fréquente actuellement la 2ème année primaire. Léna exerce la profession d'éducatrice à la Maison de l'enfance de Courtételle et, depuis huit ans, elle fait partie de l'équipe de l'UAPE rattachée à cette institution.

Elle apprécie partager des moments de convivialité en famille et entre amis. Engagée dans la vie locale, elle est également membre d'un groupe de carnaval. Dans ses temps libres, elle aime les balades en pleine nature ainsi que les voyages.

Grâce à son expérience professionnelle et à son engagement personnel, Léna porte un vif intérêt à la vie scolaire. Elle dispose de toutes les compétences nécessaires pour assumer avec sérieux et enthousiasme son rôle au sein de la commission de l'école primaire de Vicques/Vermes. Nous vous remercions dès lors de bien vouloir soutenir sa candidature à ce poste ».

Après s'être assurée qu'aucun autre candidat n'était proposé pour le poste, **Mme la Présidente**, se référant à l'article 52 al. 2 du règlement, valide la nomination.

Décision :

Est élue tacitement Mme Léna Joliat, à la Commission de l'école primaire de Vermes-Vicques.

Mme la Présidente lui adresse ses félicitations et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

13. Nommer deux membres à la Commission de l'action sociale

Il convient ensuite de remplacer M. Laurent Der Stepanian et M. Maël Ruffieux tous deux démissionnaires.

Mme Gabrielle Maître-Brusatin présente le premier candidat :

« M. Joseph Zmoos, âgé de 52 ans, est marié et père de quatre enfants aujourd'hui âgés de 16 à 22 ans. Agriculteur de profession, il exploite la ferme du Champre à Montsevelier. En parallèle, il met également son sens du service et sa rigueur au profit de l'entreprise Heidi-Reisen à Liesberg, où il travaille comme chauffeur de car de voyage à temps partiel.

Homme de terrain, attaché à sa région et à ses traditions, Joseph cultive une grande passion pour la musique, mais aussi pour la nature, qu'il aime parcourir à travers la randonnée et les balades à vélo.

Son engagement dépasse largement le cadre professionnel. Il s'investit activement dans la vie associative et communautaire. Élu au Conseil général de Val-Terbi en tant que représentant de l'UDC, il est également président de la société d'exploitation pastorale de Montsevelier.

Il occupe la fonction de secrétaire de l'association du réseau écologique de Vermes et environs, et met son énergie au service du patrimoine musical en tant que chef ressort musique auprès de l'association suisse de musique populaire (section Jura, Jura bernois, Neuchâtel).

Enfin, il siège au conseil de la fondation Claude Rossel, qui œuvre pour la promotion de la musique folklorique en Suisse romande.

A travers ses multiples engagements, M. Zmoos se distingue par son dynamisme, son esprit communautaire et sa volonté constante de contribuer à la vie locale et culturelle de notre région. »

Mme la Présidente cède ensuite la parole à **M. Patrick Cerf** pour la présentation de Mme Christine Dobler et informe que M. Damien Voisard, son compagnon, va se retirer durant le temps du traitement de ce point.

« J'ai l'honneur de vous présenter, au nom du groupe Val Terbi Ensemble, la candidature de Christine Dobler au poste de membre de la Commission de l'action sociale.

Christine est née le 1^{er} août 1975 à Corban, village dans lequel elle a effectué toute sa scolarité. Installée à Vicques depuis 2000 elle est en couple avec notre estimé collègue Damien Voisard. Ils ont un enfant de 10 ans.

Employée de commerce de formation, Mme Dobler a obtenu le brevet fédéral en ressources humaines en 2011. Elle a travaillé durant plus de 25 ans à la République et Canton du Jura et depuis 2023 est employée à Vicques chez Frigotech SA en qualité de gestionnaire en ressources humaines.

Christine Dobler est membre active de la fanfare « Les Echos du Val Terbi » de Corban depuis plus de 35 ans. Elle est experte aux examens de fin d'apprentissage des employés de commerce « Services et administration » ainsi qu'animatrice des cours interentreprise de cette même branche.

Devenir membre de la commission de l'action sociale serait pour elle, l'occasion de participer activement à la vie sociale de notre Commune et également l'occasion d'aller à la rencontre de nos concitoyennes et concitoyens.

Au vu de ce qui précède, le groupe Val Terbi Ensemble recommande sans réserve au Conseil général de soutenir Christine Dobler en tant que membre de la Commission de l'action sociale ».

Après s'être assurée qu'il n'y avait pas d'autres candidats pour les fonctions, **Mme la Présidente**, se référant à l'article 52 al. 2 du règlement, valide les nominations.

Décisions :

Sont élus tacitement M. Joseph Zmoos et Mme Christine Dobler à la Commission de l'action sociale.

14. Communications

Pour cette première communication, la parole est donnée à **M. Christophe Fleury** :

14.1 Plans spéciaux prévus par le PAL

« Par décision du 8 avril 2025, la Cour administrative du Tribunal cantonal admettait la demande de la Commune visant à limiter l'effet suspensif aux seules parcelles contestées par le recours fédéral. Ainsi, pour le reste du territoire communal non concerné par le recours, le PAL révisé peut donc entrer en vigueur.

Le Conseil communal a décidé d'entreprendre les travaux nécessaires à l'élaboration des plans spéciaux prévus par le nouveau PAL (ZI La Romaine, chemin des Ecoles à Vicques).

Un bureau spécialisé en l'occurrence, le bureau Eschmann a été mandaté afin d'élaborer les documents techniques. L'offre globale pour les honoraires s'élève à 57'000 francs. Montant qui sera porté au budget 2026. La démarche se veut participative en associant et en informant les propriétaires, les riverains ainsi que la population.

Un groupe de travail a été constitué. Il est composé des représentants du Conseil communal, de la bourgeoisie et de la commission de l'urbanisme. Les deux plans spéciaux seront présentés au Conseil général en temps voulu. »

14.2 Réforme des structures communales

M. le Maire rejoint ensuite la tribune :

« Je souhaite vous informer d'un processus actuellement en cours concernant l'évolution des structures communales. L'AJC et l'AMDD ont initié en parallèle des travaux visant à sonder les communes du Jura et de la vallée de Delémont afin de discuter, partager et étudier différentes pistes d'évolution, que ce soit par des réformes structurelles ou par de nouvelles collaborations intercommunales.

Le Conseil communal participe activement à ces groupes de réflexion. Il est évident que les attentes des communes sont très diverses et que ces travaux seront complexes. Néanmoins, il nous semble essentiel de prendre part à cette réflexion pour être acteurs du processus et pouvoir exprimer clairement notre vision.

En toute transparence, je tiens à souligner que le Conseil communal est unanime : à nos yeux, la piste la plus utile et la plus efficace est celle de la fusion de communes. Plusieurs raisons nous conduisent à cette conviction :

- la difficulté croissante à trouver des élus,
- la nécessité de renforcer l'efficacité face à des dossiers de plus en plus complexes,
- et la comparaison au niveau suisse : notre canton est le plus pauvre, mais aussi celui qui compte encore le plus grand nombre de communes, ce qui entraîne une gestion particulièrement lourde.

À cela s'ajoute la multiplicité des syndicats et associations intercommunales, qui complexifie fortement le travail des communes. C'est pourquoi nous sommes à priori opposés à une évolution qui passerait par la création de nouveaux syndicats. Une telle voie ne ferait qu'ajouter de la complexité et retarder un besoin avéré : celui d'une réforme en profondeur de nos structures communales. »

14.3 Photos aériennes des villages

Par **M. Samuel Rohrbach** s'avance à son tour :

« Le Conseil communal souhaite informer le Conseil général qu'il a été approché par un étudiant proposant la réalisation de prises de vue aériennes par drone. Compte tenu de l'offre avantageuse (500 frs). Le Conseil communal a saisi cette opportunité et mandaté l'étudiant pour réaliser une série de photos et de vidéos aériennes de nos quatre villages.

Ces images permettent de mettre en valeur le patrimoine bâti, les paysages et l'environnement de notre commune. Elles sont déjà disponibles sur le site internet ; les vidéos seront publiées prochainement.

Le Conseil communal prévoit également d'utiliser certaines de ces photos pour réaliser des agrandissements sous cadre, qui seront apposés dans les salles de réunion des bâtiments communaux. Ces supports visuels contribueront à illustrer et valoriser notre territoire lors de rencontres et événements officiels.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre à disposition de la population et des autorités ces nouvelles images représentatives de notre commune. »

14.4 30 km/h

M. Claude-Alain Chapatte prend une dernière fois la parole :

« Je souhaite encore vous informer de la mise en place généralisée de la limitation à 30 km/h dans les rues de nos villages, en dehors des routes cantonales.

Suite au changement de la loi fédérale, il est désormais simple et peu coûteux d'instaurer des zones 30 km/h hors routes de desserte. Le Conseil communal a donc saisi cette opportunité pour plusieurs raisons :

- Des demandes citoyennes, parfois sous forme de pétitions, réclamant davantage de sécurité ;
- La présence de forêts de panneaux « 40 km/h » à Vicques, devenus obsolètes ;
- La volonté d'assurer une signalisation cohérente et égalitaire entre les différents villages ;
- Mais surtout par conviction, car le 30 km/h améliore la sécurité, rend la vie des riverains plus agréable et plus calme, et facilite l'intégration de la mobilité douce dans la circulation.

La mise en œuvre a été confiée au bureau spécialisé RWB, qui a préparé les plans soumis à l'enquête publique. Ceux-ci ont été contrôlés et validés par les autorités cantonales, qui font office d'organe de surveillance en matière de signalisation routière. À noter qu'aucune opposition ni remarque n'a été formulée lors de ce dépôt public. La population a été informée avant la mise en place par tout-ménages. Les travaux ont ensuite été réalisés par l'entreprise Signal, reconnue pour ses compétences dans ce domaine.

Après la mise en place, diverses remarques ont été transmises à la commune et traitées avec l'appui de l'ingénieur de RWB. Concrètement :

- Certains panneaux ont été déplacés, en accord avec les propriétaires concernés, pour répondre à leurs attentes ;
- Certains secteurs signalés comme « dangereux » ont fait l'objet d'analyses complémentaires. Ces vérifications ont permis de constater qu'il s'agissait le plus souvent de ressentis liés au changement, et non d'une réelle problématique de sécurité.

Sur le plan légal, il est important de rappeler qu'une zone 30 km/h doit comporter un début et une fin. Il est donc obligatoire d'installer des panneaux de sortie de zone, y compris sur de petites routes, dès lors que l'on quitte le milieu bâti.

À l'avenir, selon les extensions éventuelles de zones, ou d'autres situations jugées problématiques des ajustements pourront être apportés ce qui demandera une nouvelle publication. Mais à ce stade, les choix effectués sont jugés pertinents dans leur ensemble par le Conseil communal.

Enfin, il faut préciser que la mise en place est terminée dans tous les villages, à l'exception de Vermes, où le maître d'ouvrage est le Canton. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ce projet. »

Avant de clore la séance, **Mme la Présidente** tient encore à féliciter la fanfare de Montsevelier qui a remporté le Lutrin d'Or ce week-end et leur souhaite de continuer sur cette belle voix musicale.

La séance est levée à 22h06.

Vicques, le 30 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Gabrielle Maître-Brusatin
Présidente

Sylvie Koller
Secrétaire